



CONCOURS « FLEURIR LA FRANCE »

REUNION TECHNIQUE

26 JANVIER 2009

LA TOURAINE EST UN JARDIN

1^{ère} partie : **BILAN ANNEE « Fleurir La France » 2008**

Bilan technique et critères d'exigences du classement

Madame Friot, Présidente de la Société d'Horticulture de Touraine

2^{ème} Partie : **TEMOIGNAGES : *L'embellissement à travers la commune***

*Monsieur SABARD, Maire de FERRIERE SUR BEAULIEU,
Commune de 602 habitants, qui vient de recevoir sa première fleur.*

*Monsieur CHOUTEAU, Maire d'AUBIGNE SUR LAYON,
commune « 4 fleurs » du Maine et Loire (334 habitants), qui a reçu en 2008 la
médaillon d'argent au concours « Entente Florale 2008 ».*

3^{ème} Partie : **THEMES TECHNIQUES**

**Embellissement des zones artisanales, industrielles ou
commerciales des entrées des Villes et Villages**

**Monsieur Serge FERRON
Service Espaces-Verts de CHATEAU-GONTIER**

Les haies dans les lotissements

**Monsieur Alain PELTIER
Responsable des Services Espaces-Verts de THOUARS**

Mise en place d'une charte de qualité environnementale

**Madame Christèle PROUST CARRE
Chargée des affaires économiques
de la Communauté de communes du pays d'AZAY-LE-RIDEAU
Monsieur Michel MATTEÏ
Conseiller Municipal d'AZAY-LE-RIDEAU et
Chargé de Mission au Parc Naturel Régional**

Le concours 2007 en chiffres

En 2007, **12 238** communes ont fait acte de candidature au concours des Villes et Villages Fleuris.

Soit, **33 %** des communes existantes.

60 % d'entre elles sont des communes de moins de 1000 habitants.

Les nouvelles attributions

La répartition des nouvelles attributions de fleurs par les jurys régionaux et le jury national en 2007 est la suivante :

4 fleurs : 5 nouvelles attributions

3 fleurs : 99 nouvelles attributions

2 fleurs : 164 nouvelles attributions

1 fleur : 232 nouvelles attributions

Total des nouvelles attributions : **500**

Les communes lauréates

En 2007, **3 258** communes sont détentrices du panneau « Ville Fleurie » ou « Village Fleuri ».

202 communes sont classées 4 fleurs,

766 communes sont classées 3 fleurs,

1055 sont classées 2 fleurs,

1235 sont classées 1 fleur.

NOMBRE DE COMMUNES PRIMEES PAR REGIONS ET DISTINCTIONS EN 2007

Nombre de communes primées par région de 1 à 4 fleurs pour l'année 2007

Région	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	Nombre total de communes primées
ALSACE	98	66	40	16	220
AQUITAINE	61	26	28	9	124
AUVERGNE	53	21	8	1	83
BASSE NORMANDIE	16	26	27	6	75
BOURGOGNE	73	46	31	6	156
BRETAGNE	25	30	30	17	102
CENTRE	66	55	29	17	167
CHAMPAGNE-ARDENNE	106	114	109	14	343
CORSE	13	12	3	1	29
FRANCHE-COMTE	51	41	34	4	130
HAUTE-NORMANDIE	36	23	21	6	86
ILE DE FRANCE	60	73	67	17	217
LANGUEDOC-ROUSSILLON	44	19	6	1	70
LIMOUSIN	13	10	12	2	37
LORRAINE	131	99	57	9	295
MARTINIQUE	4	0	0	0	4
MIDI-PYRENEES	22	19	23	6	70
NORD-PAS-DE-CALAIS	29	36	36	13	114
PAYS-DE-LA-LOIRE	84	108	77	19	288
PICARDIE	24	26	26	8	84
POITOU-CHARENTES	43	22	12	5	82
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	55	77	35	9	176
REUNION	7	10	0	0	17
RHONE-ALPES	121	96	55	16	288
Total France	1235	1055	766	202	3258
Pourcentage	37.92 %	32.36 %	23.52 %	6.2 %	100 %

Le Trophée du Département Fleuri

Le *Trophée du Département Fleuri* décerné pour cinq ans concerne **18** départements :
le Haut-Rhin, le Loiret, l' Ain, La Haute-Savoie, la Seine-Saint-Denis, la Mayenne, la Saône-et-Loire,
le Bas-Rhin, les Côtes d' Armor, la Marne, le Rhône, la Vendée, les Landes, le Territoire-de-Belfort, le
Nord, la Moselle, la Meurthe et Moselle et la Côte d' Or.

Résultats régionaux 2008

Attribution d'une fleur pour :

Château Renault
Esvres sur Indre
Ferrière sur Beaulieu
Larçay

Attribution d'une deuxième fleur pour :

Bourgueil

Attribution d'une troisième fleur pour :

Chédigny
Descartes

Attribution d'une quatrième fleur pour :

Saint Cyr sur Loire

Au titre des PRIX REGIONAUX

1^{ère} catégorie B (301 à 999 habitants)

3^{ème} Prix : Villiers au Bouin

4^{ème} Prix : Céré la Ronde

2^{ème} catégorie A (1000 à 3000 habitants)

1^{er} Prix : La Chapelle sur Loire

PRIX SPECIAUX

Prix de Fleurissement de Printemps :

Château-Renault

Prix Régional du Jardinier

M. François de Rochecorbon

Prix Régional de l'Office de Tourisme

Hors Concours : Azay le Rideau

BILAN GENERAL 2008

1 fleur	2 fleurs	3 fleurs	4 fleurs
<u>Château Renault</u> <u>Esvres sur Indre</u> <u>Ferrière sur Beaulieu</u> <u>Larcay</u> Azay le Rideau Ballan-Miré Chinon Cinq Mars la Pile Fondettes L'Ile Bouchard Ligueil Ste Maure de Touraine S ^t Pierre des Corps La Ville aux Dames	<u>Bourgueil</u> Amboise Beaumont en Véron Chambray les Tours Chaumussay Langeais Loches Montbazon S ^t Avertin Veigné	<u>Chédigny</u> <u>Descartes</u> Avoine Bléré Joué les Tours Montlouis sur Loire	<u>S^t Cyr sur Loire</u> Tours

Le jury régional est passé dans seulement 50% des villes labellisées de la Région Centre. De ce fait, l'Ile Bouchard, Langeais, Ligueil, Loches, Montbazon, Saint Avertin, Sainte Maure de Touraine, Saint Pierre des Corps, Veigné, la Ville aux Dames, n'ont pas eu la visite du jury et n'ont pu éventuellement obtenir un label supplémentaire. Elles seront visitées en 2009.

Soit 32 communes labellisées sur 277 60 fleurs attribuées sur l'ensemble du département.

Bilan technique

Maryse FRIOT – Présidente de la Société d'Horticulture de
Touraine



L'embellissement de nos villes et villages est une action très jalouée par les uns, controversée par les autres, mais quoi qu'il en soit, assure un beau décor à nos habitants et touristes.

L'embellissement est cher, mais qu'est-ce qui n'est pas cher de nos jours ?

Toute activité doit établir un bilan comptable, c'est-à-dire faire un tableau à deux colonnes : Débit – Crédit ou Dépenses – Recettes. Il est vrai que pour l'embellissement, on ne remplit que la colonne dépenses : fournitures, matériel, personnel, sécurité... La colonne recette ne se complète pas aussi spontanément mais les recettes indirectes sont importantes et génératrices d'effets à long terme. L'effet économique de l'embellissement est important, ce dernier entrant dans le maillage des tissus économique et social de la commune, voire de la petite région. La fleur, le végétal, font fonctionner les horticulteurs, les fournisseurs... assurent la création de postes... N'oublions pas l'action touristique où l'accroche florale permet aux uns et autres de s'arrêter quelque moments, quelques heures puis voire d'y revenir, en faisant profiter les restaurants, hôtels et autres.

Une autre problématique : l'embellissement ne respecte pas l'environnement et le développement durable. C'est faux ! Bien au contraire, les végétaux épurent l'air, maintiennent les sols, régulent les températures, retiennent l'eau et assainissent les milieux.

Ils créent des couloirs verts permettant aux animaux, oiseaux, papillons de traverser nos villes sans incident et obstacle.

En fait, que des bienfaits !

Il est vrai que nous sommes en pleine mutation, changement des mentalités, des pratiques et des appréciations des espaces verts de nos villes. Les aménagements « spectacles » disparaissent au profit des aménagements « nature – utilitaire ». L'exemple de la mise en place de jardins partagés aux pieds des immeubles en est le témoignage. Les jardins, les espaces verts, les fleurs sont de plus en plus appréciés, demandés et indispensables à notre société. Le végétal est un des meilleurs liens inter-communautés.

Cependant nous ne pouvons poursuivre dans une débauche paysagère sans réfléchir au coût, à son devenir et ses besoins en entretien. Le bon sens, le raisonnement et l'anticipation à long terme sont indispensables. L'embellissement n'est pas l'affaire que du service Espaces-Verts ou du jardinier du village, mais de tous. Les habitants, par l'embellissement de leur jardin, balcon, fenêtres, les associations, par leur dynamisme, leur motivation et l'investissement de leurs bénévoles pour planter, entretenir... Regroupons nos efforts, nos savoir-faire afin de maintenir la qualité de nos villes et villages par l'embellissement. La Touraine se dit « Jardin de la France ». Nous en avons eu la concrétisation en 2008 par la médaille d'Or européenne décernée à Tours, l'attribution de la 4^{ème} fleur à Saint-Cyr-sur-Loire en 2009, l'attribution d'une 3^{ème} fleur à Chédigny et Descartes, d'une 2^{ème} fleur à Bourgueil et d'une 1^{ère} fleur à Château-Renault, Esvres-sur-Indre, Ferrière-sur-Beaulieu et Larçay.

Mesdames, Messieurs les élus départementaux et communaux, Mesdames et Messieurs les jardiniers territoriaux, poursuivez votre élan, intensifiez vos efforts, maintenez la qualité environnementale de notre belle Touraine et que l'embellissement soit toujours aussi épanoui en 2009.

Nous avons tous les ingrédients pour bien faire et bien vivre.

Bilan 2008 du jury d'Indre et Loire

Le bilan est très satisfaisant pour l'ensemble des communes et des particuliers. La végétation était très luxuriante par comparaison avec les années précédentes. Nous avons pour habitude depuis 4 ans de parler de sécheresse et de canicule. Cette année a été marquée par une dominante orageuse. Les plantes n'ont pas forcément souffert de la canicule, à l'exception de quelques journées, mais plutôt des fortes pluies et des grands vents.

Les jachères fleuries, dont la surface a quelque peu régressé, n'ont pas toujours assuré leur rôle d'embellissement, les mois de mai et juin, pluvieux et froids, ayant beaucoup retardé leur floraison.

Le jury départemental a apprécié l'entretien général des villes et villages (les papiers, herbes folles, tags... ont été éliminés). Les bas-côtés des entrées de villes sont entretenus avec le respect de la faune et de la flore sauvage. Il reste à organiser l'entretien des ronds-points.

Dans les villes et villages, le jury a remarqué :

- beaucoup de recherche dans le choix variétal
- des aménagements d'entrée de ville par des plates-bandes d'arbustes, de vivaces...
- une évolution des tailles d'arbustes par la recherche et le maintien du port naturel
- un souci de prendre en compte le développement durable et de mettre en place une véritable gestion des espaces.

Ferrière sur Beaulieu

1 fleur en 2008



Quelques conseils judicieux, un soupçon d'imagination, deux doigts de bonne volonté, une pincée d'attention ... et voilà sans doute la recette qui a permis à notre commune de décrocher sa « première fleur », attribuée par le Conseil Régional, dans le concours des villes et villages fleuris !...



Une récompense avidement convoitée, qui a comblé Monsieur le Maire, d'autant qu'elle succède à un classement à la 4^{ème} place au niveau départemental, derrière Villiers-au-Bouin, Céré-la-Ronde et Boussay.

✿ les conseils ont été prodigués par l'entreprise SIMIER de Montrichard qui s'est déplacée dans notre commune avant de nous établir plusieurs propositions.

✿ l'imagination a consisté à marier de nouvelles espèces pour que les jardinières (un peu plus d'une centaine) regorgent de fleurs multicolores, aux volumes et aux teintes variées.



✿ la bonne volonté est à attribuer à Philippe et Sébastien, nos employés communaux, qui ont écouté et mis en œuvre les conseils avec beaucoup de professionnalisme, alors qu'ils ne sont pas, comme dans certaines grandes villes, spécialisés dans les espaces verts, ce qui rend leur travail encore plus méritoire.

⊗ l'attention vient aussi de Val Touraine Habitat qui a accepté de prendre à sa charge la garniture des jardinières installées à proximité des logements locatifs, soit environ 400 plants sur un total de 900 commandés. Grâce à ce partenariat, le fleurissement nous revient à environ 2 500,00 € y compris terreau, engrais, désherbant et diverses plantations de rosiers et d'arbres fruitiers, ce qui représente une dépense raisonnable.





Commune 4 fleurs

334 habitants
Maine et Loire

Aubigné sur Layon, Village de Charme et Terre de Cœur, est situé dans la région de l'Anjou, au cœur des vignobles du Layon.



Aubigné sur Layon – Village de Charme pour son patrimoine architectural remarquable : Le château, symbole d'une prestigieuse famille est une forteresse médiévale du XI^{ème} siècle.





Adossée à celui-ci, l'église Saint-Denis, remarquable pour son architecture, est exceptionnelle en raison du décor peint en trompe l'œil au XVIII^{ème} siècle par un artiste italien Paolo BARONNI, lesquels viennent d'être remis en valeur.

Des paysages et des milieux singuliers

Un paysage identitaire et dynamique façonné par les rivières le Layon, le Lys, le Mongazon.

Des milieux sensibles préservés :

Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Un corridor écologique de qualité et un ensemble boisé important.

Une activité économique à dominante rurale

Une commune viticole

Des artisans et des commerçants de bonne qualité

Des services précieux et appréciés



Un village animé

Un tissu associatif varié, vecteur du lien social.

Trois associations ont un rayonnement au-delà de la région

Association « **Aubigné Layon – Terre de cœur** » qui a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine architectural et l'environnement de la commune

Chaque année, le dernier dimanche d'août : Fête du Patrimoine, Vin, Art, Musique et Gastronomie. Le végétal est à l'honneur.

L'Union Musicale créatrice d'événements musicaux et de concerts.

Les Enracinés d'Aubigné : Associer des parrains et marraines à des treilles plantées le long des rues du village. A la Saint Jean, l'association fête la floraison de la vigne.

Des atouts préservés et mis en valeur

Un ensemble de demeures remarquables : Les belles demeures bourgeoises et les maisons de vigneron. Les treilles courent le long des murs et s'organisent en frise végétale pour un ornement original.

Autres constructions anciennes : la Commanderie, le Logis de Louise

Des éléments du petit patrimoine : des fours à chaux, une dizaine de croix

Une politique de suivi de la restauration du patrimoine bâti

Le potentiel architectural de la commune mérite une grande attention.

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

La Charte Architecturale établie.



Avant restauration



après restauration

Réalisation d'un programme de protection et de réhabilitation du patrimoine

- Restructuration des bâtiments communaux ; presbytère, mairie
- Création d'une Zone d'Aménagement Différé : ZAD

Site n°1 : créer un lieu à vocation touristique dont le support serait le végétal.

Site n°2 : favoriser une politique de réhabilitation de l'habitat.

Site n°3 a une vocation polyvalente.

- L'effacement des réseaux et l'illumination des monuments
- Intégration des infrastructures routières dans le paysage



Aubigné sur Layon – Village de Charme fleuri.



La commune se consacre au fleurissement depuis qu'un habitant a découvert un vieux dictionnaire de l'Anjou datant de 1850. Cet ouvrage indique qu'Aubigné est une étonnante terre d'accueil pour les plantes vivaces, pour la plupart disparues ou oubliées. Aubigné sur Layon débute alors une reconstruction lente et heureuse de son patrimoine végétal. Elle dissémine quelques dix mille plantes vivaces dans le bourg et en propose une collection au presbytère dans le « jardin bouquetier ». La commune développe d'autres particularités orientées sur les valeurs de la commune. En effet, si l'art est présent au cœur du village, il l'est également dans le fleurissement avec l'art topiaire.

De plus, les murs des maisons se couvrent de vignes vendangées chaque année par leur parrain ou marraine à l'occasion des vendanges communales.

En **2003** l'obtention de la 4ème fleur.

En **2006**, le jury national décerne le Prix National du Jardinier à Henri Maillet.

En **2008**, médaille d'argent au concours européen « Entente Florale ».

Une signalétique originale

Un des caractères, la signalétique intègre :

La grappe de raisin pour la viticulture

La couleur ocre qui rappelle la pierre de calcaire coquillé

La liane verte pour le végétal.



Structures d'accueil pour les visiteurs

Les hébergements, les aires d'accueil, un restaurant

Un accueil de qualité

Une communication active

La mairie

Des plaquettes d'information

La presse écrite et audiovisuelle

Des visites guidées du village

Des circuits de randonnées VTT ou pédestres

Des réalisations pour un développement touristique

La mise en valeur du centre historique et l'aménagement de la place de l'église Claudio Parmiggiani et la Fontaine d'Aubigné

Des projets de développement

La promotion touristique

Le réseau des Partenaires et Amis de Aubigné sur Layon

De nouveaux supports de communication

La recherche de nouvelles distinctions

Des projets en cours

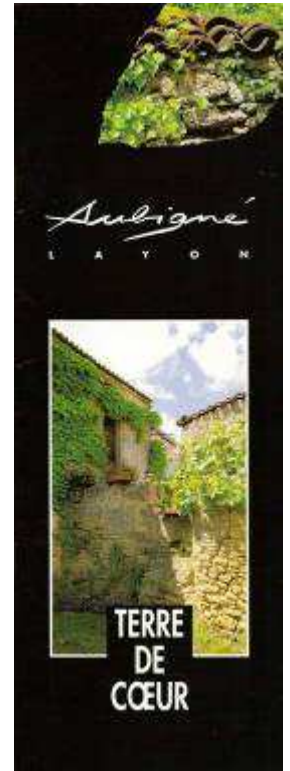
Dernière tranche de l'enfouissement des réseaux

L'aménagement des entrées et de la traversée de l'agglomération

La création d'une Zone de Protection du Patrimoine

Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

La création d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Conclusion

Aubigné-Briand devenue en 1994 Aubigné sur Layon valorise ses atouts.

La commune est attractive et mène des actions concrètes pour un développement durable.

Original, authentique, paisible et accueillant, le village reçoit chaque année plus de 15 000 touristes ou visiteurs.

Ouverte sur le monde, Aubigné sur Layon développe une offre culturelle simple et ludique.



Château-Gontier

Embellissement des zones artisanales, industrielles ou commerciales des entrées des villes et villages

ENTREE DE VILLE

Les entrées de Ville sont composées de strate végétale comprenant des arbres d'alignement (370), des arbustes, des rosiers paysagers, des plantes vivaces, d'importantes surfaces enherbées et quelques massifs floraux proche du cœur de la Ville.

L'embellissement se fait sur les quatre saisons en tenant compte des différentes époques de floraison, de la coloration automnale des feuillages, de la coloration hivernale des bois, ainsi que des parfums et des fructifications.



ROCADE

Une rocade de 9 km contourne l'agglomération. Celle-ci est agrémentée d'alignement d'arbres (430) ayant pour la plupart d'entre eux une coloration automnale. Nous utilisons des végétaux adaptés à notre Région (Chênes, frênes, Liquidambers, Acers...) avec des surfaces plantées d'arbustes et de vivaces ainsi que de zones enherbées avec une réduction de l'entretien qui se traduit par un fauchage 3 fois l'année.



L'entretien et la conception des strates végétales de la rocade se font en régie (accord passé avec la DDE qui nous attribue les crédits nécessaires pour ces travaux neufs).

Par ailleurs, nous n'avons pas de refus des différents concessionnaires (ERDF, GRDF, France Télécom, Compagnie des Eaux...) pour la plantation des végétaux à proximité de leurs réseaux.



ZONES INDUSTRIELLES, ARTISANALES ET COMMERCIALES

Nous avons sur 3 secteurs différents des Zones Artisanales avec des modules identiques et extensibles (300, 600 et 900 m² avec possibilité de doublement de surface). L'entretien de la partie de l'entreprise est géré par elle-même et les espaces communs sont entretenus par le service Espaces Verts. Les abords et entrées de ces zones sont végétalisés d'arbres d'alignement (190), d'arbustes et des rosiers paysagers.

Il en est de même pour les Zones Industrielles.

La conception et l'entretien des Zones Commerciales se font par le propriétaire de ces surfaces. Néanmoins, nous leur fournissons une liste de végétaux adaptés aux sites pour la réalisation de leurs aménagements « Espaces Verts ».

Il n'y a pas de règlement local concernant les panneaux publicitaires. Néanmoins, un projet en vue de restreindre l'implantation anarchique de ces panneaux sera étudiée au niveau de l'Agglomération à partir de 2010.





LA HAIE



HISTORIQUE

Les premières haies dateraient du Néolithique et seraient apparues avec les premières formes d'agriculture et de domestication des animaux.

C'est au moyen âge que la haie vive fait son apparition, le bocage s'installe à partir du 12^{ème} siècle, la fonction primordiale est alors d'enclorre les parcelles consacrées à l'élevage.

Le bocage s'est réellement développé à partir du 18^{ème} siècle et ce, jusqu'à la dernière guerre mondiale.

A partir des années cinquante, les bocages ont régressés, suite à la modernisation et l'intensification de l'agriculture entre autre.

Depuis les années soixante dix un mouvement de replantation à vu le jour.

EVOLUTION

Pourquoi une haie de jardin ?

La haie remplit plusieurs fonctions utilitaires : marquer les frontières du voisinage ; protéger l'intimité et apporter une notion de plaisir.

Pour répondre à ces besoins c'est le béton vert (thuya, faux cyprès) qui a régné. Ces haies mono-spécifiques, monotones, sont décimées par des maladies et parasites entraînant leur disparition.

De plus en plus on assiste à un renouveau esthétique des haies appelées « libres » ou « champêtres » qui répond aux attentes de la population.

LES HAIES DANS LES LOTISSEMENTS

"Descartes : le village à la ville"



Un concept novateur : le village à la ville

Entre le boulevard du Général de Gaulle et la rue La Fontaine, un nouveau lotissement va bientôt voir le jour. Or, il ne s'agit pas d'un lotissement ordinaire : il va en effet jouir d'un environnement particulier caractérisé par la place importante réservée aux espaces verts.

La voirie se fera oublier au profit des haies bocagères et des allées végétalisées afin de privilégier le cadre de vie.

Des prestations de qualité

Les futurs habitants de ce quartier bénéficieront d'un cadre où les espaces verts seront particulièrement privilégiés : 1/3 de la surface leur sera réservé.

Autres particularités :

l'enfouissement des réseaux (électricité, gaz, téléphone)

les clôtures et le pré-verdissement assurés par la ville

la présence d'espaces collectifs

un mobilier urbain de qualité

des liaisons piétonnières avec prochainement une continuité vers la piscine d'hiver et le lycée J. Moulin

un bassin d'orage végétalisé



Des prix étudiés

Les 40 parcelles d'une surface de 423 à 1 275 m² seront commercialisées en 2 fois. La vente des terrains de la première tranche concernant 31 parcelles devrait débuter vers la mi-novembre 2001.

Les prix s'échelonnent de 24,40 à 29 € HT (de 160 à 190 F HT).





Lotissement Descartes



Conception : Service Communication de la ville de Thouars

Contact

Commercialisation : Catherine Lalu

Tél : 05.49.68.16.18 / Fax : 05.49.68.16.09

E-mail : catherine.lalu@ville-thouars.fr

Réseaux - voirie :

Tél : 05.49.66.00.62 / Fax : 05.49.96.35.70

E-mail : services.techniques@ville-thouars.fr

Espaces Verts :

Tél : 05.49.66.00.62 / Fax : 05.49.96.35.70

E-mail : services.techniques@ville-thouars.fr





AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DESCARTES

Les aménagements de la première tranche du lotissement Descartes : plantation d'arbres, d'arbustes et de haies ; engazonnement ; clôtures ; allées et circulations, sont réalisés avant la construction des pavillons en préverdissement.

Avantages:

- Les habitants arrivent sur un site paysagé.
- La maîtrise du choix des végétaux par la collectivité permet d'éviter la plantation de haies monospécifiques (risques sanitaires, banalisation de l'espace) et de favoriser la biodiversité.
- Les essences constituant les haies sont utilisées sur l'ensemble du lotissement ce qui entraîne un effet d'unité sur le site.
- L'entretien étant à la charge de la collectivité, le concept de haies libres est préservé.

Inconvénient :

Il est nécessaire d'assurer une surveillance et un contrôle rigoureux lors de la construction des pavillons et l'aménagement des parcelles privées. Les clôtures sont parfois arrachées, les plantations détériorées et les gazons labourés. Il n'est pas toujours facile d'identifier les responsables.

COMPOSITION DES HAIES

Arbutus unedo = Arbres aux fraises
Corylus avellana= Noisetier
Viburnum tinus = Laurier tin
Colutée arborescent = Baguenaudier
Phyladelphus coronarius = Seryngat
Abélia grandiflora
Cotinus coggygria = Fustet ou Arbre aux perruques
Syringat microphilla « Superba » = Lilas
Elsholtzia stautonii
Vitex agnus-castus
Cotonéaster lactéus
Laurus nobilis = Laurier sauce
Prunus laurocerasus = Laurier cerise



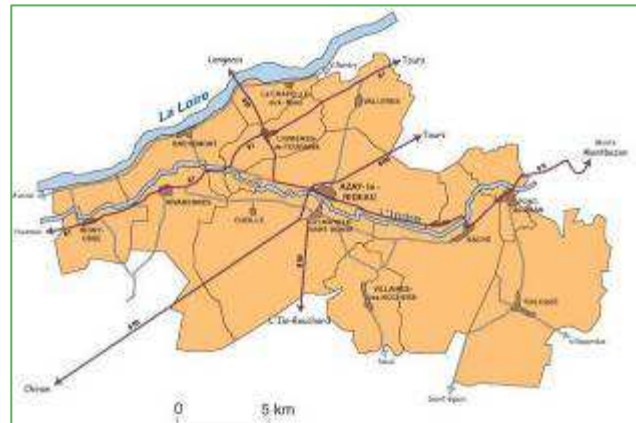
Lotissement Descartes







Charte de qualité environnementale - Site d'activités d'Azay-le-Rideau



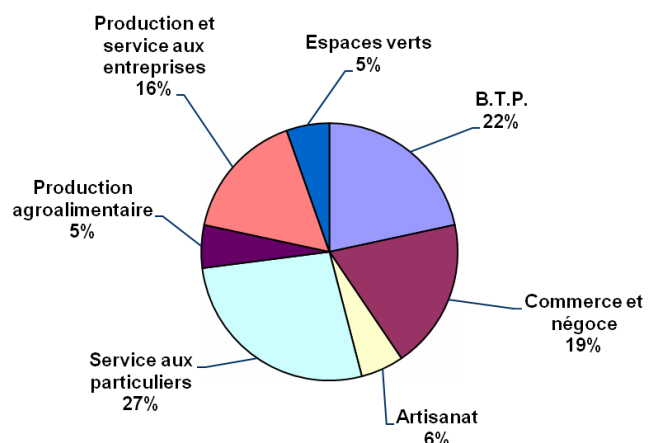
Azay-le-Rideau constitue une porte d'entrée Est dans le Parc naturel régional (PNR) Loire Anjou Touraine, en provenance de Tours. En outre, cette commune de plus de 3000 habitants exerce une attractivité touristique grâce à la présence du château qui accueille plus de 320 000 visiteurs par an. Au total c'est un million de touristes qui passe sur cet axe Tours – Chinon.

Site d'activités de la Loge

La zone d'activités, située en entrée de la ville, doit donc particulièrement répondre à des exigences d'insertion paysagère afin d'éviter une banalisation telle qu'elle existe aux abords des grandes villes.

Ce site est actuellement occupé sur 20 hectares, son extension est envisagée sur une trentaine d'hectares supplémentaires dans le cadre d'une procédure de ZAC.

Une attention particulière a été portée à ce secteur dans le cadre du PLU et via les études du plan paysager patrimonial réalisé par le PNR.

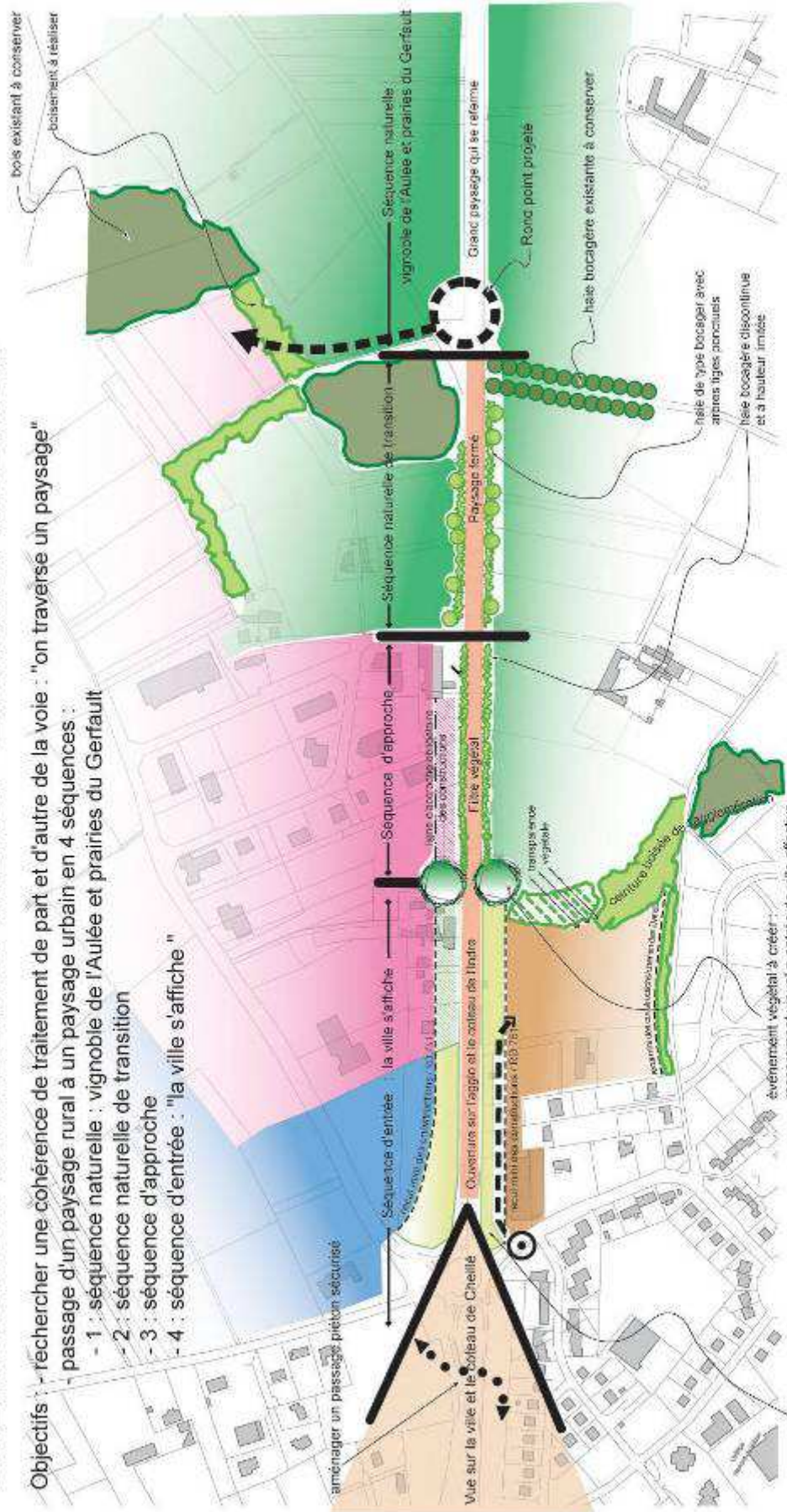


COMMUNE D'AZAY LE RIDEAU : P.L.U. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT : R.D. 751 - ENTREE DE VILLE NORD

Objectifs : - rechercher une cohérence de traitement de part et d'autre de la voie : "on traverse un paysage"

- passage d'un paysage rural à un paysage urbain en 4 séquences :

- 1 : séquence naturelle : vignoble de l'Aulée et prairies du Gerfaut
- 2 : séquence naturelle de transition
- 3 : séquence d'approche
- 4 : séquence d'entrée : "la ville s'affiche"



Légende

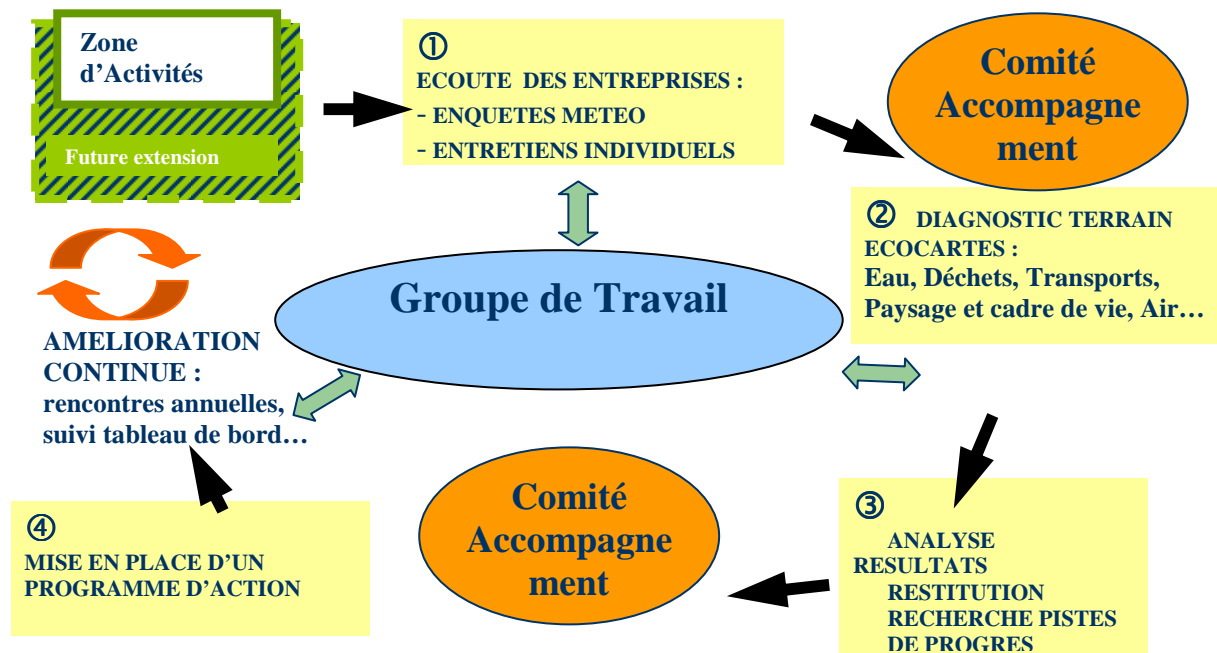
- Bâti existant
- Espace naturel à préserver
- Secteur à vocation d'activités
- Secteur à vocation commerciale
- Secteur à vocation d'équipements collectifs
- Secteur inconstructible (bande de recul des constructions)
- Evolution du secteur limité à l'extension mesurée des constructions existantes
- RD 751 à retraiter en 2x1 voie avec terre plein central non franchissable
- Carrefour à reconfigurer

Espace végétal large (10 m mini) intermédiaire
 Création d'un paysage de premier plan : gazon
 ponctué de massifs arbustifs bas (prolongement
 du traitement du rond point (saules...))

Des dispositions réglementaires spécifiques s'appliquent en sus des orientations d'aménagement

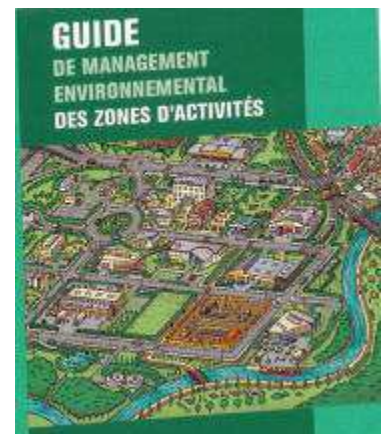


La démarche environnementale

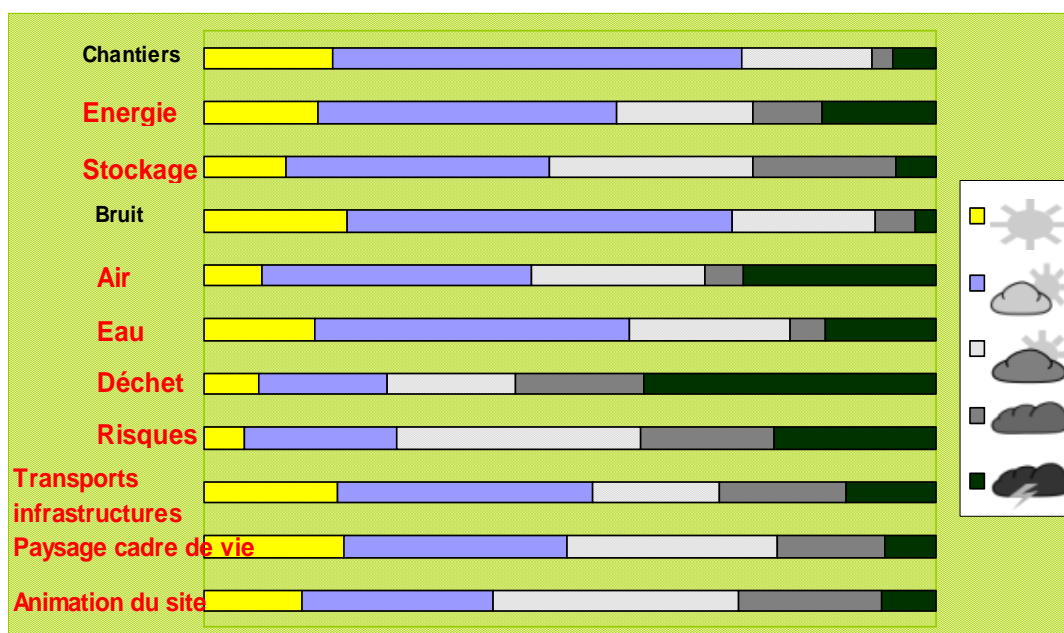


Carte météo : enquête en 120 secondes...

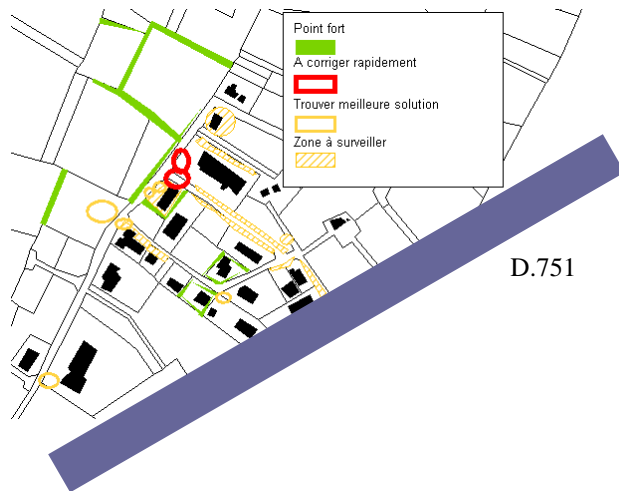
Avec l'appui du PNR, le site d'activités existant a fait l'objet d'un diagnostic avec les outils Ecocartes© du guide de management environnemental OREE puis d'un programme d'actions pluriannuel concerté avec les entreprises en place. Simple et visuelle, l'écocarte de type météo donne, en deux temps trois questionnaires, la température écologique de la zone. Des écocartes thématiques (eau, énergie, transports-infrastructures...) et des entretiens avec les entreprises viennent approfondir le diagnostic alors que les réunions du groupe technique (élus, entreprises) mettent en évidence les problèmes et les solutions possibles.



Résultats enquête cartes météo entreprises



Ecocarte Paysage – Cadre de vie



- 1 - Points forts (1a : haies champêtres), (1b : haies en osier vivant)
- 2 - Problème gaines électriques
- 3 - Stationnement benne déchetterie
- 4 - Présence des gens du voyage
- 5 - Boîtes aux lettres dégradées
- 6 - Problème d'insertion compteurs électriques
- 7 - Poste transformateur non intégré
- 8 - Panneau non intégré en entrée de site
- 9 - Problèmes d'intégration paysagère : bâtiment préfabriqué, bâtiments d'entreprises, stockages sur parcelles...
- 10 - Fruitiers laissés à l'abandon

CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

Tout ce travail mené avec les partenaires du site a abouti à une charte déclinant l'ensemble des actions à mener. Une charte de qualité environnementale a donc été signée par les différents partenaires le 16 décembre 2005.

Il ne s'agit pas d'imposer un management environnemental pur et dur. Le maître mot ? La concertation avec tous les partenaires du site.

● PRINCIPES:

- Consigner les engagements réciproques des parties
- Concrétiser la démarche

● OBJECTIFS :

- Créer un élément de différenciation qualitative pour attirer de nouvelles entreprises
- Assurer le suivi des actions menées et la pérennité de la démarche
- Garantir une cohésion entre l'existant et les extensions à venir : document évolutif

● Qui sont les signataires ?

- Entreprises
- Communauté de Communes
- PNR LAT
- Commune d'Azay le Rideau
- Partenaires extérieurs, financeurs

Conseil Régional

Conseil général

Chambres
consulaires

Durée de validité de la charte =
durée de la zone d'activité

Thématiques abordées

- Accueillir les entreprises
- Améliorer l'image et le cadre de vie du site
- Assurer la sécurité du site
- Améliorer la voirie de la zone d'activités
- Mener une gestion efficace des déchets
- Permettre une collecte efficace des eaux pluviales
- Préserver la ressource en eau potable
- Maîtriser la dépense énergétique
- Animer le site d'activités

Accueillir les entreprises : signalétique



Améliorer l'image et le cadre de vie



Améliorer la voirie de la ZA,

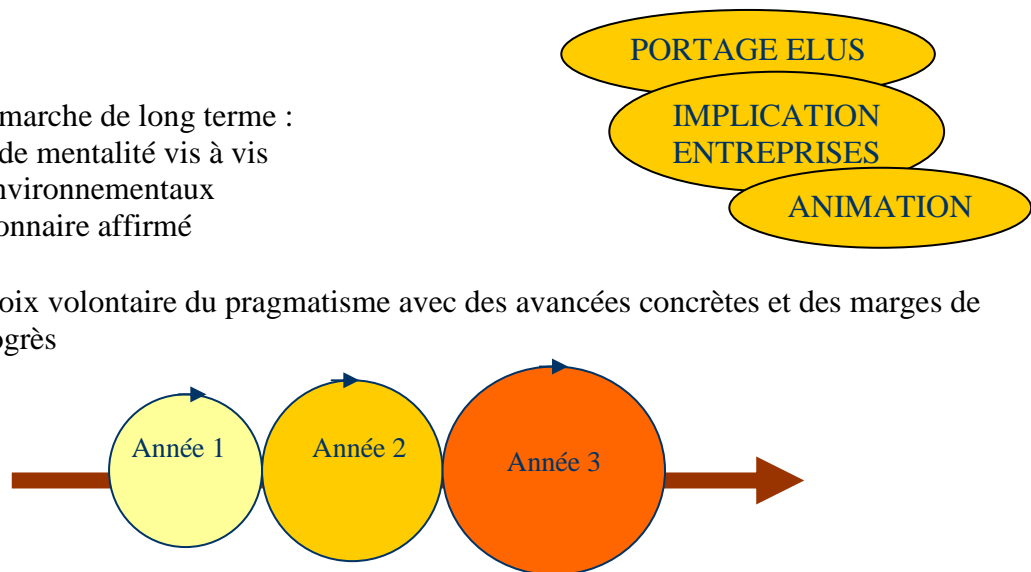
Permettre une collecte efficace des EP...

Il convient de s'assurer que les aménagements futurs s'inscriront pleinement dans cette démarche et intègrera très en amont les exigences environnementales souhaitées par la communauté de communes gestionnaire. Ce document a donc été une référence pour les études de ZAC en cours.

La commune de son côté a suivi la démarche en privilégiant certains choix de gestion (déléguée pour la plupart) en corrélation avec la charte.

Conclusion

- Démarche de long terme :
 - changement de mentalité vis à vis des enjeux environnementaux
 - rôle du gestionnaire affirmé
- Choix volontaire du pragmatisme avec des avancées concrètes et des marges de progrès



Amélioration continue





JACHERES FLEURIES ANNEE 2008

I - La Jachère Environnement et Faune Sauvage, c'est :

Un couvert associant plusieurs espèces végétales en mélange qui :

Assure une excellente couverture du sol,

Fournit nourriture et abri à la faune sauvage pendant les périodes critiques (*hiver et début de printemps*),

Une zone non soumise à l'utilisation de produits phytosanitaires,

Un couvert non broyé évitant ainsi la destruction des reproducteurs et de leur progéniture.

Pour répondre à ces exigences, plusieurs types de jachères faune sauvage ont été proposés en fonction des espèces et des besoins.

La jachère faune sauvage – grande faune

Il s'agit d'un couvert associant graminées et légumineuses offrant ainsi une disponibilité alimentaire importante pour la grande faune sauvage (*cervidés essentiellement*).

Le choix et le positionnement de ces parcelles sont définis communément avec l'agriculteur dans un souci d'équilibre agro- sylvo -cynégétique.

D'autre part, le choix des légumineuses (*trèfle blanc, trèfle violet*) permet une augmentation importante de zones de butinage pour les abeilles, ce qui présente actuellement un atout non négligeable pour la biodiversité au regard des fortes mortalités de ces dernières (*30 à 50% en fonction des ruchers*).

La jachère faune sauvage- petite faune

Plusieurs types de couvert sont proposés associant un mélange de différentes espèces comme :

Le millet, le sorgho, le Maïs, l'avoine, le chou, le sarrasin.

Ces mélanges sont destinés en priorité à fournir couvert et source de nourriture à un grand nombre d'espèces.

La jachère fleurie

Dernier type de jachère, en dehors de cas spécifique type **Outarde**, de conception plus récente.

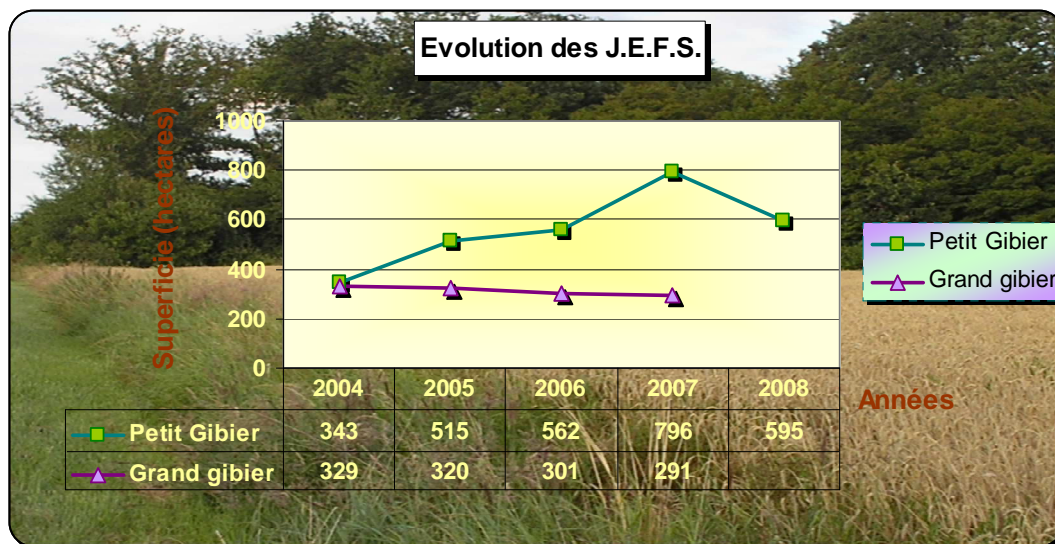
Ce type de jachère environnementale associe la diversité paysagère et un intérêt entomophonique non négligeable.



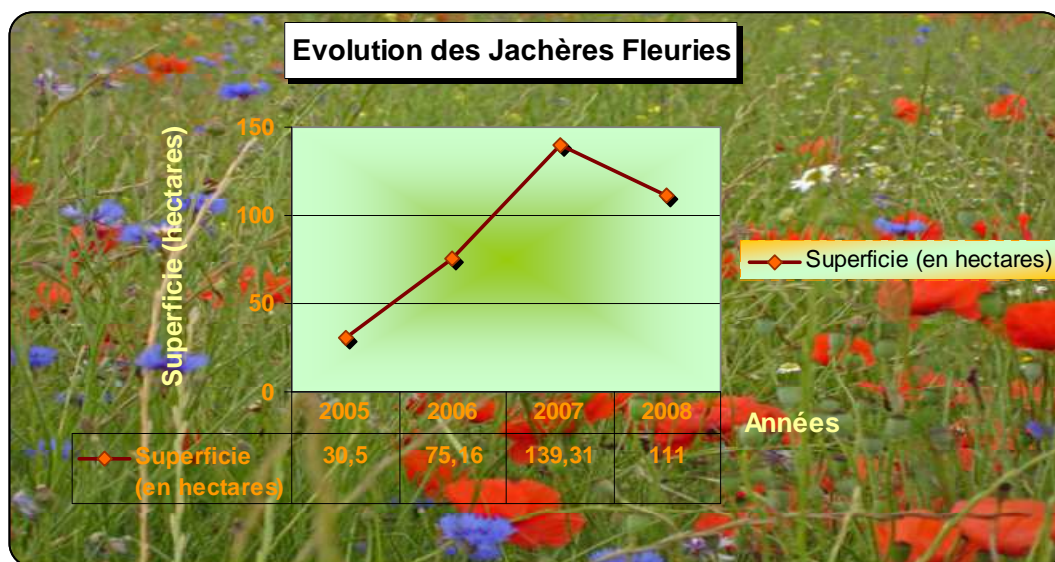
Cette nouvelle conception est née à l'initiative des Fédérations Départementales de Chasseurs et a connu un vif succès en Indre et Loire grâce à une synergie entre différents acteurs (*Chambre d'Agriculture, Société d'Horticulture de Touraine, Fédération des Chasseurs*) et relayé par le Conseil Général d'Indre et Loire à travers une aide financière de **12 000 €**

II – Evolution des 3 types de jachères :

Jachère faune sauvage petit et grand gibier



Jachères fleuries





L'opération « **faune en fleur** » a été reconduite en 2008 avec les mêmes principes que précédemment, à savoir :

- un contrat avec les communes sensibles à la jachère fleurie,
- un contrat avec l'agriculteur.

Et, est reconduite en 2009



Rappel

Le contrat FDC/commune a pour objet de faire connaître l'opération auprès de collectivités territoriales et également le cas échéant une participation financière (*25% des cas*) de cette dernière.

Le contrat FDC/agriculteur permet à l'exploitant agricole de pouvoir semer sur ces parcelles, un mélange qui échappe à la réglementation communautaire tout en conservant sa D.P.U. (Droit de Prime Unique).

En fait, il s'agit d'une mesure de dérogation en cas de contrôle.

Mélange proposé en 2008

Cosmos sulphureus (jaune/rouge),
Cosmos bipinnatus ou/et sensation (*rose/violet*),
Centaurea cyanus (*bleu/mauve*),
Zinnia (*rouge/jaune*),
 Melilot *Melilotus officinalis* (*blanc*),
 Phacelie *Phacelia tanacetifolia* (*bleu*),
 Soucis *Calendula officinalis* (*jaune/abricot*),
 Chrysanthème des moissons *Glebionis segetum*,
 Saponaire,
 Coquelourde *Lychnis coronaria rubra*,
 Lavatère.



Année	2006	2007	2008	2009
Nombre de communes engagées	51	72	67	?
Nombre d'agriculteurs	93	129	112	?
Surfaces	75.16	97.14	82.85	?
Nombre de parcelles	121	190	167	?



Société d'Horticulture de Touraine
 35 boulevard Tonnellé – 37000 Tours
 tél : 02.47.49.26.48 – fax : 02.47.37.44.36 – mel : shotfleuissement37@wanadoo.fr